

*Congé d'été*

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le président, pour faire suite au discours de mon préopinant, je dirai que depuis la période des questions orales on l'entend porter des semblants d'accusation, utiliser des mots comme, *cover-up*, *stone-walling*, dire qu'il y a une odeur de scandale, et essayer d'impliquer un honorable et respectable sénateur. J'aimerais donc porter à son attention le fait que j'ai l'impression qu'il profite indûment de son immunité parlementaire pour mettre en doute l'intégrité d'une personne absente, qui ne peut pas se défendre ici, et qui ne peut pas non plus poser une question de privilège. Monsieur le président, je crois donc que si l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) ou n'importe quel autre de ses collègues ne sont pas des poules mouillées, et s'ils sont sérieux dans leurs accusations, ils devraient non pas prendre la parole en Chambre, où ils savent qu'ils sont très bien protégés, pour essayer de nuire à la réputation du gouvernement et des individus, mais également en sortir et aller voir les gens de la presse directement et sans détours. Je pense que nos vis-à-vis essaient de faire éclater des pseudo-scandales, et c'est pour cela qu'ils aimeraient que la Chambre continue à siéger, parce qu'à l'extérieur ils n'auront pas le courage de continuer leurs accusations et leurs insinuations.

Monsieur le président, ce genre de discussions et de discours qu'on a entretenus de l'autre côté me donnent l'impression qu'ils n'ont pas grand-chose à faire, sauf essayer de salir des réputations et ce, sans motif réel. Je crois que la Chambre devrait ajourner, au plus tôt, parce qu'on a l'impression qu'ils cherchent la bête noire et qu'ils ne l'ont pas trouvée puisqu'ils se servent strictement de la Chambre des communes pour se protéger. Quant à l'affaire de l'uranium, je pense que si le sénateur Austin ou n'importe qui d'autre avaient été impliqués directement, ils n'auraient pas été épargnés par les enquêteurs.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'honorable député de Shefford, mais il est maintenant 5 heures.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Châteauguay (M. Watson)—Les Affaires extérieures—Le Sud-Est asiatique—Les violations des droits de la personne; le député d'Athabasca (M. Shields)—L'Énergie—L'avenir du projet Alsands à Fort McMurray (Alberta) (a) Les ententes commerciales possibles avec les sociétés pétrolières; le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight)—La Commission canadienne du blé—Les prix initiaux du blé pour la nouvelle campagne.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion portant production de documents, les bills privés et les bills publics.

● (1700)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

Les articles nos 22, 5, 4, 35, 43 et 1 sont reportés du consentement unanime.

### L'APPLICATION DES LOIS FÉDÉRALES PAR LES DIVERSES COURS PROVINCIALES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 2 avril 1981, de la motion de M. Herbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de la correspondance et des procès-verbaux, études et autres communications du ministère de la Justice au sujet de l'étude comparative de l'application des lois fédérales par les diverses cours provinciales.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je dois signaler aux députés que notre collègue de Vaudreuil (M. Herbert) n'est pas des nôtres en ce moment et que la motion ne saurait être retirée en son absence, sauf s'il y a consentement unanime pour ajourner le débat. Je ne sais pas si les autres députés tiennent ou non à poursuivre le débat.

**Mme Appolloni:** Monsieur l'Orateur...

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M<sup>me</sup> Appolloni).

**Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, la motion nous permet de discuter de la question générale de la disparité qui existe au titre des sentences rendues par les juges dans nos diverses cours d'assises. Les particuliers et d'autres qui ne peuvent obtenir de renseignements complets sur les procès au criminel se fient forcément aux rapports publiés dans les journaux et par d'autres organes d'information à propos des sentences. Inévitablement, ces comptes rendus sont condensés et ne sauraient donner tous les faits d'un procès. Ils ne peuvent décrire toutes les circonstances d'un crime ni faire état des antécédents criminels et autres d'un contrevenant. Les renseignements à la disposition du public en général sont nécessairement incomplets; aussi, à première vue, quand on annonce que des contrevenants ayant commis des crimes apparemment semblables ont reçu des sentences très différentes, l'on ne saurait considérer ces cas comme des exemples de disparité, car il est difficile de juger uniformément tous les contrevenants. Les crimes commis ne sont peut-être pas du tout semblables compte tenu des circonstances qui leur sont particulières, de la valeur des biens volés ou encore de l'importance des torts causés à la victime. Par suite de l'information incomplète présentée dans les media, il n'est pas possible de préciser si la détermination de la peine varie beaucoup d'un endroit à l'autre au Canada et dans quelle mesure elle peut varier.